

Classes Primaires et Maternelles
Indications concernant la rentrée 2023

La rentrée scolaire aura lieu le :

Lundi 4 septembre 2023 à 08h05

Il n'y aura pas de classe le mercredi, pas de classe le samedi

Nous insistons pour que toutes les circulaires ainsi que le règlement qui sera distribué en début d'année soient **lus très attentivement et signés** ; ceci afin d'éviter tout malentendu et oubli au cours de l'année.

Horaires du lundi au vendredi

08h05 à 11h20

13h30 à 16h45

Merci de prendre note de la date de la réunion de classe :

- **Vendredi 15 septembre à 18h00 au réfectoire, réunion pour toutes les classes de la maternelle au CM2.**

Le portail sera ouvert aux heures d'entrée et sortie des élèves. Une surveillance sera assurée.

Cour de l'école primaire :

- **Maternelle** : Les enfants de maternelle doivent être accompagnés jusqu'à la classe. Il sera donné par les enseignantes un badge en début d'année pour franchir le portail. Il devra être **obligatoirement** présenté à la surveillante.
- **Primaire** : Pour des raisons de sécurité et de bonne organisation des rangs, les élèves de primaire doivent être déposés et récupérés à la porte en bois.

Le matin, une surveillance est assurée à 7h40 (accueil des maternelles à 7h55 en classe) ainsi qu'au moment de la sortie à 11h20. Nous vous demandons de récupérer vos enfants avant 11h30.

Une surveillance est assurée au moment de la sortie de 16h45 jusqu'à 16h55.

Attention : Les messages passés le jour même (étude, garderie, car), au-delà de 11h00, ne pourront être transmis aux élèves du fait de leur réception tardive ; nous ne serons tenus responsables de la surveillance de ces enfants.

Goûter : Les goûters sont autorisés le matin à la récréation ainsi qu'à 16h30 pour les élèves restants à l'étude ou la garderie. Nous vous invitons à choisir des portions raisonnables et à privilégier les fruits.

Etude : une étude est assurée pour les élèves inscrits à **partir de 16h45 jusqu'à 17h30** suivie d'une garderie jusqu'à 17h55. **Au-delà de 17h55 tout retard sera facturé au prix de 5 euros par enfant.**

Récréations : les ballons en mousse ou en plastique sont autorisés **seulement durant les récréations de 10h ou 15h. Tout ballon confisqué ne sera rendu qu'en fin d'année.**

Les élèves externes ne peuvent arriver avant 13h15 et **doivent rejoindre les demi-pensionnaires en récréation surveillée.**

Demi-pension : les élèves peuvent prendre leur repas à l'école dès le premier jour. Pour les repas occasionnels **prévoir l'achat d'un carnet de 10 tickets (les tickets ne pouvant qu'exceptionnellement être vendus à l'unité)**. Les paiements doivent être effectués par chèque à l'ordre de Sainte-Marie et remis sous enveloppe à l'enseignant. **Le coût du carnet est de 67 € cette année.**

Les élèves inscrits 1, 2 ou 3 jours ne pourront changer le jour.

Accès : l'accès se fait par l'avenue du Général Giraud. Nous prions instamment les familles de déposer leur enfant à cet endroit et **de ne plus emprunter en voiture le chemin du couvent qui donne accès à l'établissement**. L'allée des tilleuls est, pour des raisons de sécurité, fermée.

Attention : il n'est absolument pas possible le matin et le soir de se garer sur le parking des cars.

Cars de ramassage : nous insistons auprès des parents pour qu'ils rappellent à leurs enfants les consignes de sécurité à respecter lorsque l'enfant prend le car, à savoir : rester avec la surveillante jusqu'à l'arrivée de leur car, attendre que celui-ci soit à l'arrêt avant de l'approcher, **attacher la ceinture de sécurité, ne pas se lever dans le bus**, le contourner par l'arrière lorsqu'il faut traverser une rue et ne pas s'élancer sans s'assurer auparavant qu'aucune voiture n'arrive à proximité.

Infirmier : Seule l'infirmière est habilitée à donner un médicament à un enfant. Dans ce cas une ordonnance est indispensable.

Pour des raisons de sécurité, les béquilles ne seront autorisées qu'avec un certificat médical.

Tenue vestimentaire : **Veillez à ce que vos enfants aient une tenue correcte (pas de jeans déchirés...)**

Tout élève doit avoir une tenue de sport pour l'éducation physique.

Vêtements : il est demandé aux familles **de marquer impérativement le nom et la classe de l'enfant** sur tous les vêtements et en particulier sur les blousons, gilets, écharpes, bonnets, gants...

Nous vous demandons de **faire un effort particulier sur ce point**. Le nombre de vêtements trouvés sans nom est trop important.

Fournitures scolaires : **les élèves doivent avoir tout leur matériel le jour de la rentrée.**

Nous signalons aux familles que les élèves disposent souvent d'un matériel absolument inutile pour le travail scolaire : agrafeuse, correcteurs, colles diverses, gadgets en tous genres ... Nous vous demandons de veiller à ce que les enfants n'apportent pas tout cela à l'école, et s'en tiennent au strict minimum demandé par le professeur.

Il est recommandé aux élèves de **ne pas apporter d'argent à l'école ni d'objets de valeur ni collection (type carte ou autre...)**. **Les téléphones portables et les montres connectées sont interdits**. L'école dégage toute responsabilité des vols ou pertes qui pourraient intervenir.

Absences : elles doivent être signalées **le jour même avant 10h le matin, avant 15h l'après-midi**. **Au retour, l'enfant présentera son carnet de liaison signé à la page des absences.**

Absences exceptionnelles : une demande d'autorisation **précisant le motif** doit être faite par écrit **plusieurs jours à l'avance** auprès de **Madame Vernay**. Les rendez-vous médicaux **ou autres** doivent être pris en dehors des heures de classes. De même les départs en vacances doivent se faire en fin de journée après la classe.

Heures de réception de la Directrice de l'école primaire :

Mme VERNAY reçoit sur rendez-vous. Veuillez téléphoner au 04.74.94.01.32 en précisant le nom, le prénom, la classe de l'élève et le motif du rendez-vous.

Un règlement complète cette circulaire. Il sera distribué le jour de la rentrée et devra être signé par les parents et l'enfant.